



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/028

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT
POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA GESTION
QUANTITATIVE DES COURS D'EAU ET LA
PROBLEMATIQUE D'INONDATIONS**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190326-2019_028-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 18 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019

Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac - Technopole Montesquieu
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/028

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA GESTION QUANTITATIVE DES COURS D'EAU ET LA PROBLEMATIQUE D'INONDATIONS

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190326-2019_028-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

Vu le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1^{er} janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenue compétence GEMAPI depuis la délibération du 2 avril 2016. La gestion du risque inondation, via des opérations de travaux, exige des connaissances sur la nature des sols. Ainsi des opérations de réalisation de restauration des berges, de travaux ou réhabilitation du système d'endiguement ou mise en place de bassin écrêteur de crue, exigent une étude géotechnique afin d'identifier les propriétés des sols et des roches en fonction des projets de construction d'ouvrages d'art.

Les études géotechniques seront effectuées durant l'année 2019. Le coût estimatif du projet est de : 30 000€ HT.

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet. L'étude pourrait être subventionnée par le biais du dispositif d'aide aux « études pour approfondir la connaissance des milieux ». Le montant de l'aide est plafonné à 40 %, d'un montant maximum de 80 000 € HT, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 10 320€ au titre du projet.

	Coût du projet HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Etude géotechnique	30 000€	40 %	10 320 €	Département 33
		60 %	18 000 €	CCM

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département de la Gironde pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'études géotechniques,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement